

N° 1

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 1970

Dix heures et demie du matin

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation du Gouverneur général pour l'expédition des affaires, les députés se réunissent.

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 8 octobre 1970

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à dix heures et demie du matin le 8 octobre 1970, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la troisième session du vingt-huitième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER

L'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

«M. l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.»

La Chambre se rend en conséquence au Sénat.

Au retour: